Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 085-200059087-20250312-D02_03_2025-DE

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Nombre de suffrages : 6

Date de convocation
05/03/2025

Date d'affichage
05/03/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
Mme BLOUIN Anaïs, M. GABARD Alain

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ROCHAIS Marie-Odile

Numéro interne de l'acte : D02_03_2025
Objet : D02_03_2025 - EHPAD : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat suivante :

Le résultat à affecter se présente comme suit :		**TOTAL GÉNÉRAL**
Total des mandats émis en 2024		4 534 499,83 €
Total des titres émis en 2024		4 534 108,11 €
Résultat de l'exercice 2024	Excédent	
	Déficit	-391,72 €
Solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2023	Excédent	81 073,34 €
	Déficit (-)	
Résultat au 31/12/2024 à affecter	**Excédent**	**80 681,62 €**
	Déficit	

AFFECTATION :		
L'affectation de l'*excédent* est la suivante :		**TOTAL GÉNÉRAL**
En priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2025 (N+1) (compte 119)		
En investissement sur 2025 (N+1) (compte 10682)		

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 085-200059087-20250312-D02_03_2025-DE

En réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2025 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110		
En réserve de compensation sur 2025 (N+1) (compte 10686)		
En réserve de trésorerie sur 2025 (N+1) (compte 10685)		
En report à nouveau excédentaire 1 (N+1) (compte 110)		80 681,62 €
Au financement de mesures d'exploitation non reconductibles n'accroissant pas les charges d'exploitation de 2024 (N+1) (compte 111)		
	Total affecté	**80 681,62 €**

Le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Mme Catherine LUMINEAU, délibérant à l'unanimité des votants sur l'ERRD 2024 dressé par Monsieur Jean Louis ROY, celui-ci s'étant retiré au moment du vote de l'ERRD 2024.

- Accepte la proposition d'affectation de résultats

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Présient, Jean-Louis ROY

La Secrétaire de séance,
Marie-Odile ROCHAIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEVREMONT
85700